A mon tour, ajoute-t-il, je proteste contre l'intervention au débat dans de pareilles conditions du procureur général.

Il ne s'agit pas de mettre en doute sa parole. M. Rochette a prêté un propos à des témoins, qui semblent bien avoir abusé des hautes fonctions de ce magistrat.

M. Rochette a cru ici mon témoin. Je n'accepterai jamais, quelle que soit la hauteur de ses fonctions, qu'un magistrat apporte dans ce débat une lettre comme celle qu'on vient de lire.

Le procureur général eût mieux fait de prier l'avocat général de protester en son nom.

Mais la fin de la lettre touche aux intérêts de la justice.

Rochette n'est pas inculpé ici; il est témoin. Comme tel, il s'impose au respect de la justice.

Après des insinuations incompréhensibles, après des luttes entre toutes les juridictions, il a été mis en liberté provisoire.

Et le procureur vient ainsi diminuer le témoignage de Rochette ! *Cela n'est pas possible.* Personne, ici, n'avait le droit d'intervenir à Rochette de parler. Et vous, Rochette, vous avez le droit de tout dire, à condition que ce soit la vérité.

Il était nécessaire, MM. les jurés, que vous sachiez bien la portée et le caractère de l'intervention du procureur général.

Le président. — Personne n'a apprécier ici la personnalité de Rochette. Mais j'ai le droit et le devoir de ne pas laisser signer le débat.

Quand une prévention précise est soumise au jury, j'ai le devoir d'empêcher qu'on mêle en cause des choses étrangères au débat.

Rochette doit être respecté comme témoin. Mais il ne peut déposer que sur des faits soumis au jury.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— *Dans les deux tours de scrutin pour l'élection du Conseil d'arrondissement de la Seine, les unifiés ont gagné trois sièges et en ont perdu un. Ils gagnent donc deux sièges. Les républicains progressistes ont gagné un siège sur les unifiés et ont pris le siège nouveau de Courbevoie. Les radicaux ont perdu deux sièges et les socialistes indépendants un.*

— *Deux débardeurs ont retiré de la Seine, quai de la Gare, le cadavre d'un jeune homme de vingt-cinq ans, mesurant deux mètres et pesant dix-huit kilogrammes, qui semble avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. Le corps porte à la gorge une très forte entaille qui a dû être faite avec un instrument tranchant. Il est possible que cette blessure ait été occasionnée par l'hélice d'un bateau.*

— *Un gardien de la paix voulant arrêter, à la fête de Montrouge, un cheval que la musique d'un manège avait effrayé, a été renversé et une roue de la voiture lui a passé sur le corps. Il se plaint de douleurs internes et porte les traces de nombreuses contusions.*

FRANCE

— *A Toulon, le contre-torpilleur* Forban *a effectué un essai de vitesse. La machine fournit à la vitesse de 310 tours lorsqu'un gros graisseur a brisé la vapeur envahit la machinerie, brûlant deux ouvriers. Le* Forban *a été remorqué et va être réparé.*

ETRANGER

— *La libération de Nast a eu lieu dimanche à minuit, très simplement. Le chef des carabiniers fit mouvir d'apparemment de l'argent au ministère et a donné aux-agents l'ordre de cesser leur surveillance. Devant la maison, une centaine de Siciliens ont crié : « Viva Nast ! » De nombreux curieux sortant du théâtre ont grossi le nombre des manifestants, mais aucun incident ne s'est produit.*

CHAMBRE

M. Brisson préside.

Mort d'un député

Le Président annonce à la Chambre la mort de M. Théodore Denis, député des Landes. Il prononce son éloge funèbre. (Applaudissements unanimes).

Le recrutement des officiers

On aborde la discussion du projet sur le recrutement des officiers.

M. Cochery, *rapporteur, en demande la discussion dans la semaine.*

M. Caillaux. — Mercredi matin. (Bruit).

M. Jaurès au ministre. — Vous avez appliqué la loi avant qu'elle soit votée. (Très bien, très). Vous aurez pu présenter votre projet il y a un an.

Le général Picquart fournit des explications sur la nécessité de hâter le débat. (Nouvelles protestations à l'extrême-gauche).

M. Vivian s'oppose à ce que les séances du jeudi matin soient consacrées à autre chose qu'aux lois ouvrières.

Le Président met aux voix une séance pour mercredi après-midi.

Par 400 voix contre 133, la Chambre décide de siéger mercredi après-midi. (Mouvements divers).

Chemins de fer algériens

La discussion du projet de loi ayant pour objet l'approbation des conventions passées entre le gouvernement général de l'Algérie et la Société d'études de l'Ouenza, pour la concession du chemin de fer de Bône au Djebel Ouenza est ajournée.

Le voyage de M. Fallières

On aborde la discussion du projet ouvrant un crédit de 400.000 francs à l'occasion du voyage du Président de la République en Danemark, Norvège, Russie et Suède.

M. Lafferre propose de réduire le crédit de 50.000 francs afin de supprimer du programme le voyage en Russie.

L'orateur craint que cette nouvelle marque de confiance inclie la nation française à verser toute son épargne à la Russie, dont nous sommes, dit-il, les seuls amis.

Il revient sur la lute soutenue depuis trois ans par le peuple russe pour obtenir les garanties morales de toute action.

Il rappelle le dimanche sanglant du 22 janvier 1905 et fait le procès du Gouvernement russe et l'historique des événements depuis 1905. Il est applaudi par l'extrême-gauche.

M. Brisson. — Vous devriez vous conformer aux traditions des Assemblées françaises, qui sont de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des autres nations (Très bien). Je vous prie de rester dans les limites des questions de crédit.

M. Vaillant n'en continue pas moins ses critiques, que la Chambre interrompt fréquemment.

M. Brisson. — Vous n'avez pas à vous occuper de la politique russe. (Nombreux applaudissements, bruit à l'extrême-gauche).

M. Vaillant veut continuer, mais le bruit des pupitres couvre sa voix. On comprend cependant qu'il parle en faveur de la seconde Douma. Et il ajoute : « Si le Président de la *République va en Russie c'est malgré* lui qu'il ira ». (Applaudissements répétés à l'extrême-gauche. Bruit).

M. Brisson relève ces paroles qu'il qualifie d'injurieuses et dont la Chambre fait justice. Il invite l'orateur à retirer cette malheureuse parole. (Applaudissements).

M. Vaillant. — Le tsar est un meurtrier. (Tumulte prolongé).

M. Plichon dit que sa première parole est de protester contre les paroles injurieuses qu'il vient d'être prononcées contre le chef d'une nation alliée. (Bruit à l'extrême-gauche).

Il demande au patriotisme éclairé de la France de faire justice des arguments de ceux qui combattent le projet. L'alliance avec la Russie, dit-il, reste la base de notre politique extérieure.

Les crédits sont adoptés par 479 voix contre 65 sur 544 votants.

L'IMPOT SUR LE REVENU

On reprend la discussion de l'impôt sur le revenu au paragraphe 3 de l'article 32 qui est ainsi conçu :

« Le revenu imposable est constitué par l'excédent des recettes brutes sur les dépenses inhérentes à l'exercice de la profession.

« La valeur locative des locaux affectés à l'exploitation du commerce ou de l'industrie sera, dans tous les cas, déduite des recettes brutes ».

M. Vigouroux demande que les salaires des chefs d'entreprises ouvrières et des membres de sa famille soient déduits du revenu brut.

M. Pelletan affirme l'impossibilité pratique de cet amendement.

M. Emmanuel Brousse développe un amendement ajoutant à la fin du paragraphe les mots : « ou destinée à assurer le bon fonctionnement et le développement de l'établissement ». Il le retire ensuite.

M. Baliande demande qu'on ajoute au paragraphe les mots : « et les amortissements normaux ».

Il propose « la déduction de l'amortissement de l'outillage industriel et commercial ». Ces mots sont adoptés, ainsi que l'alinéa.

Le paragraphe 3 est adopté.

Le paragraphe 4 fixe les conditions de la déclaration qui doit être faite un mois après la convocation du contrôleur des contributions directes en ce qui concerne le montant des revenus prévus au paragraphe précédent.

M. Siegfried demande qu'on abandonne le système de la déclaration et qu'on revienne à l'ancien texte de la commission basant le revenu sur les signes extérieurs. La déclaration est vexatoire, inquisitoriale et impopulaire.

Par 305 voix contre 153, l'amendement Siegfried n'est pas pris en considération.

La suite de la discussion est renvoyée au *lendemain matin.*

LA RÉGION

A SAINT-ANDRÉ

Un car déraille et brise un pylône

TROIS PERSONNES BLESSÉES

Un déraillement dont les conséquences furent des plus graves, s'est produit lundi sur à Saint-André. Trois personnes ont été blessées et un car a été complètement démoli. Vers cinq heures et demie, un tramway qui arrivait de Wambrechies, conduit par M. Joseph Beun,38 ans, habitant à Saint-André cité Deleu, se dirigeait vers Lille. A une allure assez vive, il avait franchi la pente qui se termine presqu'en face de la gare de St-André et de l'Hôtel des Voyageurs et venait de s'engager, à une vitesse toujours aussi grande, dans la courbe qui suit cette pente, quand le wattmann, pour éviter les chaos qu'éprouvait la voiture, serra son frein avec précipitation. Ce fut la cause de l'accident. L'arrêt imprimé par M. Beun fut si brusque que le car sortit des rails et avec une violence telle qu'il alla heurter un pylone qu'il brisa complètement.

En plus du wattmann et du receveur, M. Barbery, trois personnes, Mme Sophie Wattiau, de Saint-André, MM. Emile Cazier, 50 ans, cultivateur à Wambrechies, et Poulet, commissaire adjoint au maire de Saint-André, se trouvaient sur le véhicule.

Précipité tête première dans le carreau, l'infortuné conducteur retomba évanoui sur la plate-forme.Par d'affreuses blessures à la face et au cuir chevelu, le malheureux perdait du sang en abondance. Ce n'était cependant pas lui le plus grièvement atteint. M. Cazier portait des blessures plus sérieuses encore. En heurtant une paroi du tramway, le pauvre cultivateur s'était en effet *fracturé la clavicule de l'épaule droite et brisé* plusieurs côtes. M. Cazier, qui se plaint de vives douleurs internes, est dans un état qui inspire de sérieuses inquiétudes.

Mme Sophie Wattiau ne s'est fait que des contusions légères au côté droit.

MM. Barbery et Poulet, culbutés sur le plancher, se sont relevés sans aucune blessure.

Transportés à l'usine électrique de Saint-André *les victimes ont reçu les soins de* M. le docteur Narez.

M. Desprez, garde champêtre, les a fait ensuite reconduire en voiture à leur domicile.

Prévenu aussitôt de cet accident, M. Delamette, ingénieur de la Compagnie, s'est rendu sur les lieux. Après avoir fait ramener à Lille le tramway, qui se trouve hors d'usage, l'ingénieur a ouvert une enquête sur les causes du déraillement.

Cette enquête aurait démontré, dit-on, que l'accident serait dû au wattmann. Il aurait commis une faute d'inattention et omis de ralentir la vitesse de sa voiture avant de s'engager dans la courbe.

Si ces conclusions sont exactes, la faute de M. Beun est quelque peu excusable. Il était en effet très fatigué. Il avait la veille terminé son service à minuit et avait repris lundi à quatre heures du matin.

A TOURCOING

Un enfant de 12 ans a la jambe fracturée

PAR LA CHUTE D'UNE PALISSADE

Hier soir, vers 5 heures, un enfant de 12 ans, Charles Liénart, demeurant rue de Lille, 120, jouait dans un terrain situé entre la rue des Riches et la rue de Roubaix, près de la maison de Mme Leblanc-Leclercq. La palissade étant tombée sur l'enfant, on le releva avec une fracture de la jambe droite. Transporté chez Mme Leblanc, le petit blessé y reçut les soins de M. le docteur Aerts. Il a été ensuite reconduit à son domicile.

A ROUBAIX

EXPLOITS D'APACHES

Au Sapin-Vert : Dix coups de couteau ; au Cul-de-Four : attaque nocturne, siège d'un cabaret, coup de feu sur la police

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, M. Quatanens Jules, 38 ans, journalier, demeurant à Tourcoing, rue de l'Epidème, regagnait son domicile, lorsque, en arrivant au Sapin-Vert, six individus, dont un sieur Caparl, soldat au 94e de ligne, se jetèrent sur lui et le terrassèrent la face contre terre. Les apaches lui dérobèrent une somme de quinze francs et sa montre. Tout en le fouillant les assaillants le rouèrent de coups de couteau.

Quatanens, dont l'état est très grave, a été transporté à l'hôpital de Tourcoing. Il souffre plus moins de dix blessures dont huit intéressent la région dorsale gauche. L'un des coups de couteau a perforé la plèvre ; un autre, reçu dans les reins, a causé une plaie de douze centimètres de profondeur et de trois de largeur ; les neuvième et dixième plaies ont été faites à la cuisse gauche ; toutes ces blessures sont pénétrantes.

Quelques minutes après cette agression, c'est-à-dire vers minuit, en rentrant chez lui, rue Jean-Bart, 15, au Cul-de-Four, M. Dely Eugène, 60 ans, tisserand, a été assailli par quatre individus qui, après l'avoir terrassé, serré à la gorge et bâillonné avec un mouchoir, lui enlevèrent sa montre en argent, une somme de 1 fr. 50 et un petit couteau de poche. Dans ses agresseurs, M. Dely a reconnu un soldat.

Vers minuit et demi, la bande allant toujours en diminuant, trois des apaches, dont le soldat Chpart et un sieur Edmond Bultinck, dit « Munteché », âgé de 23 ans, demeurant rue Meyerbeer, cour Cocheteux, 2, entrèrent à l'estaminet de M. Jean Devos, à l'angle des rues d'Iéna et Rollin, au Cul-de-Four. Après avoir pris plusieurs consommations, sous l'empire de l'ivresse, ils cherchèrent querelle au cabaretier, ainsi qu'aux consommateurs, dont plusieurs furent frappés. Finalement, les trois perturbateurs furent expulsés. En se retirant, Bulinck tira un coup de revolver dans la direction du cabaretier. Trois autres coups de feu furent tirés dans la porte du cabaret et dans la fenêtre d'une maison voisine, où la fille du débitant était apparue pour appeler au secours. A l'arrivée de l'agent Duponl, Bulinck, tout en se sauvant, tira sur lui un coup de revolver. L'agent tira également un coup de feu sur Bulinck, mais sans succès.

A trois heures du matin, après d'actives recherches, l'agent Dupont, aidé de plusieurs collègues, trouva Bulinck qui était tombé endormi dans la cour où il demeure.

Malgré ses dénégations, M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement, l'a fait écrouer à la disposition du parquet. Les autres auteurs de ces scènes sont activement recherchés.

A WASQUEHAL

UNE NOYÉE INCONNUE

Lundi matin, vers 3 heures 1, deux *canonniers longeant le canal de Roubaix, entre* l'écluse du Petit-Cottignies et celui du Plomeux, aperçurent sur la berge droite une ombrelle et un chapeau de dame, de couleur *marron. Ils en conservèrent qu'une femme* avait dû se jeter à l'eau et commencèrent à fouiller le canal entre les deux écluses, en même temps que M. Viseur, garde champêtre, était informé.

Vers 8 heures, M. Jean-Baptiste Deltang, en remontant son crochet, sentit une assez vive résistance. Aidé du garde champêtre, il réussit à amener sur la berge un cadavre.

C'était celui d'une femme paraissant âgée d'une trentaine d'ans, aux cheveux châtains et yeux bleus. Elle était vêtue d'une jupe violette, d'un corsage noir, et portait des bottines usagées.

Sur elle, on trouva un portemonnaie contenant 70 fr. 75. Elle portait au cou une chaîne en or, avait des boucles d'oreille et un broche en or, sautoir en perles noires et une montre en or pour dame. Elle n'avait point de bagues. Aucun papier permettant d'établir son identité ; toutefois on trouva dans sa poche un billet de tramway de la ligne J, du Pont de Marcq, à Tourcoing.

Vers 11 heures, le cadavre a été conduit à la morgue.

Association des membres du Mérite agricole. — L'Association générale des membres de l'ordre national du Mérite agricole du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme a donné hier son banquet annuel. L'abondance des matières nous oblige à ajourner le compte rendu détaillé de cette intéressante solennité.

Les Sociétés de gymnastique de France. — L'Union des sociétés de gymnastique de France qui comprend près de 1.200 sociétés) vient de décider, sur la proposition de son président, M. Charles Cazal, d'accorder une subvention à toutes les sociétés affiliées, proportionnellement au nombre des gymnastes, caporaux ou Brigadiers actuellement sous les drapeaux, lequel s'élève à un chiffre important de 258 sur un total de 893 titulaires du brevet d'aptitude militaire.

Ingénieurs des mines. — M. Fenzy, ingénieur des mines, attaché au service de sous-arrondissement minéralogique de Douai, est autorisé à exercer les fonctions de sous-directeur de la station d'essais et du poste central de sauvetage de Liévin.

Recettes buralistes. — Sont nommés receveurs buralistes de 2e classe : MM. Prouveur, à Grand-Fayt ; Evrard, à Marbaix ; Defosses, à Wargnies-le-Grand ; Conroux, à Haboret ; Delcroix, à Estrées-Blanche ; Lambert, à Haillicourt.

POLITIQUE RÉGIONALE

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de Marquion

M. Loth, radical, est élu, sans concurrent, par 2.638 voix sur 3.160 votants et 4.809 inscrits. Il remplace M. Hary, radical, décédé.

M. Loth, fabricant de sucre, maire de Quéant, conseiller d'arrondissement, vice-président de la Société centrale d'Agriculture, avait été élu sans concurrent, conseiller d'arrondissement en juillet 1904, par 2.319 voix sur 4.817 inscrits et 2.764 votants.

Au renouvellement des élections cantonales, en juillet 1907, M. Hary avait été réélu conseiller général par 2.060 voix contre 1.718 à M. Boidy, libéral, sur 4.782 inscrits et 2.945 votants.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Graves incidents de grève

Loin de vouloir prendre fin, la grève des maçons qui dure depuis huit semaines, menace de tourner au tragique.

Lundi après-midi, se rendant à son travail, et passant à l'angle de l'avenue Lamé et de la rue Jouffroy, un ouvrier terrassier, M. Delannoy Eugène demeurant rue de Lannoy, 604, a été attaqué et roué de coups par une vingtaine de manœuvres et maçons en grève qui, leur coup fait, prirent la fuite en le laissant étendu sur le sol, sans connaissance. M. Delannoy, qui porte de nombreuses contusions sur tout le corps, a été admis à l'hôpital de « La Fraternité ».

A la même heure, l'agent Dubocquet, in vitis, en tenue, des grévistes frappant un maçon du nom de Lampe, qui venait déposer une plainte au 3e arrondissement, a été renversé sur le sol d'un formidable coup de tête en pleine poitrine.

Fort heureusement pour lui, l'arrivée des agents Duhamel et Poitier fit prendre la fuite aux malandrins. S'étant mis à leur poursuite, les policiers parvinrent à capturer Honoré Henri, 26 ans, repris de justice. Enfin, à la porte de Lille Grulois, boulevard de Mulhouse, MM. Crommelinck, entrepreneur de menuiserie ; Vanhove Henri, concierge, et un manœuvre de maçon, ont été roués de coups par des manœuvres en grève.

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête sur ces trois affaires et le service de la sûreté en recherche les auteurs.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Bruay. — On nous annonce le prochain mariage de M. Alfred Campion avec Mlle Gabrielle Eiby, fille du directeur général de la Compagnie des Mines de Bruay, conseiller général du Pas-de-Calais.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

A Lille. — Par arrêté préfectoral du 22 juin, M. Ernest Willoquaux, ancien élève de M. Hotin, architecte, a été reçu au nombre des architectes des communes et des bâtiments publics du département.

Dernière Heure

UN MYSTÈRE

DU LAIT EMPOISONNÉ

Paris, 29 juin.

Une affaire, assez mystérieuse encore, vient de se produire à Asnières.

Un laitier, M. Dangle, avait porté, comme chaque matin, une boîte de lait à Mme veuve Hublier. Il avait accroché, ainsi qu'il en avait l'habitude, la boîte au bouton de la porte extérieure. Quelques heures plus tard, le laitier reprenait la boîte, mais il constatait qu'elle contenait la même quantité de lait. Il crut que Mme Hublier n'avait pas eu besoin de lait ce jour-là, et rentré chez lui, il donna le liquide à ses deux chiens.

A peine avaient-ils goûté au lait, que l'un tomba mort et que l'autre fut en proie à de violentes douleurs.

Le commissaire de police fut prévenu. L'enquête a établi que Mme Hublier avait consommé le lait apporté par M. Dangle et qu'elle avait raccroché la boîte vide au bouton de la porte.

On aurait donc rempli la boîte dans l'intervalle des deux passages du laitier.

Un vétérinaire a fait l'autopsie du chien mort ; il a conclu à une intoxication par l'acide cyanhydrique.

Qui a versé le poison dans la boîte au lait ? Visait-on Mme Hublier ou M. Dangle ?

Ce sont ces questions que le commissaire de police d'Asnières s'efforce de résoudre.

Terrible accident d'automobile

Melun, 29 juin.

Un grave accident d'automobile s'est produit près de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

Une automobile dans laquelle se trouvaient M. Champigneulle, architecte, peintre-verrier, Mme Champigneulle, quatre jeunes enfants et deux amis, M. et Mme Loth, roulait dans la direction de Paris, lorsque la voiture vint se jeter sur une limousine qui arrivait en sens inverse. Le choc fut terrible. Le chauffeur du véhicule tamponneur fut projeté sur le sol, la poitrine défoncée.

M. Champigneulle, très grièvement blessé à la tête, a été transporté à l'hôpital où l'on examinera s'il peut supporter l'opération du trépan.

M. Loth et le chauffeur de l'auto tamponnée n'ont reçu que de légères blessures. Quant à Mmes Loth et Champigneulle et aux deux enfants de cette dernière, ils en ont été quittes pour la peur.

M. Champigneulle est le directeur de la fabrique de vitraux d'art qui fut fondée par son père, le maître verrier bien connu en Lorraine et dans toute la région de l'Est.

Mort pour avoir trop applaudi

Cincinnati, 29 juin.

M. Butler, le richissime négociant de Cincinnati, fut délégué par sa ville natale pour prendre part à la Convention de Chicago, qui devait élire M. Taft, candidat du parti républicain à la présidence.

Pendant le discours de M. Lodge, le président de l'assemblée, fit l'éloge de M. Roosevelt, M. Butler applaudit si vigoureusement de la voix et du geste, qu'il tomba épuisé, sans connaissance.

Aujourd'hui, malgré les secours des plus grands médecins, il est mort à Colorado, des suites du surmenage éprouvé par lui à l'assemblée de Chicago.

60

LOINTAINE REVANCHE

DEUXIÈME PARTIE

FLEUR DE JOIE

Par Daniel LESUEUR

— Que veux-tu que je te raconte ? Je ne sais rien d'autre. Madame Chabrial m'a recueillie par charité. Elle m'a dit de l'appeler « marraine ». Mais elle ne m'est rien, comprends-tu ? Et elle ne m'aime pas. Je sens bien qu'elle ne m'aime pas.

— Comment peut-on ne pas l'aimer ? Madame Prunet le donne toujours en exemple à nous toutes. »

Sylvaine se *tut*, plongée dans d'obscures réflexions.

— « Raconte-moi comment c'était sur le navire, quand il brûlait ? » questionna Mathilde.

— « Non, je ne demande pas. J'aime mieux ne pas en parler.

— Et dans le canot ?... Alors, vous étiez seul avec dans le canot, son père, la mère et toi ?

A cette question, pourtant si simple, Sylvaine tressaillit. Le rose de ses joues s'atténua. Une angoisse passa dans ses yeux inquiets.

— Oh ! je l'en prie, Mathilde... C'est affreux de penser à tout cela. Laisse... Je ne voulais pas rappeler ces choses... Mais seulement le dire quelque chose à Madame Chabrial n'est pas ma marraine, qu'elle ne me prendra jamais avec elle.... Bientôt, j'apprendrai un métier... »

Elle dut s'interrompre. Une voix appelait de la maison. :

— « Sylvaine Ramerie ! »

Mme Prunet en personne parut au seuil d'une porte-fenêtre.

— « Sylvaine Ramerie ! Venez, mon enfant. Il y a une visite au salon pour vous. »

La fillette s'élança, le cœur battant, troublée par un événement si rare autant que par le malaise d'avoir en peut-être à l'instant la langue un peu trop longue.

— « Voyons comment vous êtes coiffée, » dit Mme Prunet.

La maîtresse de pension était elle-même irréprochable sous ce rapport,ayant des deux côtés du front deux coques tellement inflexibles d'apparence qu'on les eût prises pour deux petites coupelles renversées plutôt que pour les couples gonflements d'une chevelure. Elle lisse quelques mèches folles sur les tempes de Sylvaine ,regardant avec complaisance la fraîche et jolie enfant.

— « Allons, vous ne faites pas honte à la maison, » dit-elle avec un bon sourire.Courez vite... C'est votre marraine qui vous attend. »

Dans la pièce exiguë qui formait le salon, Mme Chabrial était assise. Son élégante personne faisait ressortir la mesquinerie du cadre : fauteuils de repos à bandes de tapisserie rayées en carreaux au crochet, fleurs artificielles décolorées qui ornaient des vases de baraqus foraine, pendule en zinc doré sous globe ; photographies de feu M. Prunet en habit, et de Mme Prunet en robe de mariée, tapisseries au mur se mêlant à des Vénus du lit, d'après la bosse, due au crayon de quelque pensionnaire.

Sylvaine entra, salua, tendit son front,que la belle Jeanne effleura d'un rapide baiser.

— « Comme tu es rouge, mon enfant ! Tu as couru ?

— Non marraine.

— Tu as l'air tout agitée. Mais qu'as-tu donc ?... Tu pleures ? ... »

Une émotion inexplicable ,due aux récentes confidences, mouillait en effet les yeux de la fillette.

— « Est-ce qu'on t'a grondée ?...

— Non, marraine.

— Ne-t-tu pas parfaitement bien ici ?

— Oh ! oui, marraine.

— Cela l'ennuie de me voir ?

— Oh ! non, marraine. »

Jeanine s'impatienta.

— « Oui, marraine... Non, marraine... Enfin, que veulent dire ces *larmes* ... Parle ».

L'enfant balbutia :

— « J'avais pensé à... papa... »

La froide Jeanine frissonna, comme par une secousse électrique. Malgré toute sa fermeté, elle n'osa et fier à sa vaix, garda un instant le silence. L'enfant murmura,fondant en larmes :

— « J'ai quelquefois une idée si terrible !... Cela me tient éveillée la nuit... Je ne peux pas m'en débarrasser ». »

Blanche comme un linge, Mme Chabrial balbutia :

— « Comment ?... Tu as... une idée... terrible ?...

— Oui, » prononça la petite, désespérément.

— Je veux que tu me la dises.

— Je ne peux pas... Je ne dois pas... »

Elle se cachait le visage de son mouchoir, et ne vit pas l'atroce regard que sa pseudo-marraine plus sûr en fêtes inclinée.

— « Ecoute, Sylvaine, » reprit Mme Chabrial. « Nous ne pouvons pas avoir ici une conversation de ce genre. Viens, je vais t'emmener promener. Essuie tes yeux, mets ton chapeau. J'ai une voiture découverte à la porte. Je t'emmène au Bois de Boulogne... »

Elle craignit que son accent altéré n'impressionnât l'enfant, s'efforça d'adoucir cette intonation jusqu'à la câlinerie :

— « Cela te fera plaisir ?... Une promenade en voiture... Le temps est beau. Et je te mènerai goûter chez le pâtissier »

Une telle perspective, pour la petite prisonnière, privée de toute distraction, l'idée de monter dans une voiture découverte, ces choses si simples pour tant d'autres, apparurent à Sylvaine comme une félicité radieuse. Sa cruelle préoccupation en fut atténuée. Elle courut demander la permission à Mme Prunet, et revint deux minutes plus tard, son chapeau sur la tête.

— « Tu n'as pas de robe plus habillée ? » demanda Jeanine avec une légère grimace.

Elle aurait pu le savoir. C'était elle qui défrayait tous les besoins de l'orpheline. Mais sa sollicitude se bornait à payer les notes fort modestes que lui présentait la maîtresse de pension. Et encore les trouvait-elle souvent excessives.

— « Avec le prix que je donne pour ton entretien, tu pourrais me faire plus d'honneur quand tu sors avec moi, » dit-elle aigrement.

L'enfant la suivit, le cœur serré, sachant pertinemment que si cette observation eût contenu la moindre justesse, c'eût à Mme Prunet qu'on aurait dû la faire. Mais Mme Chabrial n'en serait bien gardée.

Etait-ce le plaisir de se montrer en si misérable compagnie ou le soin du mystère, qui la fit conduire Sylvaine dans une des parties les plus désertes du Bois ? Laissant la voiture sur une route, elle pénétra dans un sentier isolément, où, même en ce dimanche, les promeneurs ne passaient guère. Un banc s'y trouvait. Mme Chabrial s'y assit avec sa petite compagne.

Elle avait pris sa main dans la sienne, et l'emmenait vers le sentier, lorsque, au moment de tourner, elle aperçut, à quelque distance, un homme qui, sans doute, venait de sortir du sentier et se dirigeait vers elle. Elle ne le connaissait point. Mais elle avait vu, dans le lointain, quelques-uns de ses congénères, et elle avait pu constater que, pour un homme, il était d'une mauvaise tenue, et que, pour un mauvais sujet, il avait l'air bien honnête. Elle en conclut que, pour un honnête homme, il était un mauvais sujet.

Elle ne se trompait point. Mais elle ne se trompait point non plus en pensant que, pour un mauvais sujet, il était un honnête homme. Elle ne se trompait point non plus en pensant que, pour un honnête homme, il était un mauvais sujet.